

## Séance du lundi 24 juillet 2023

Date de la convocation: 18/07/2023

Membres en exercice : 14

Présents : 9

Votants : 12

Nbr. vote pour: 12

Nbr. vote contre: 0

Nbr. abstentions: 0

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre juillet, le conseil municipal de la commune de VENTALON EN CEVENNES s'est réuni sous la présidence de Pierre-Emmanuel DAUTRY,*

**Présents :** Camille LECAT, Loïc JEANJEAN, Daniel MATHIEU, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Muriel SAIZ, César VERDIER, Frédéric CEBRON, Emilie THISSE, Olivier CHARTON

**Représentés :** Jean-Claude DAUTRY, Céline MATHIEU, Hervé PELLECUER

**Excusés :**

**Absents :** Siméon LEFEBVRE, Adrien RICARD

**Secrétaire de séance :** Daniel MATHIEU

### Objet: Modification du poste permanent d'adjoint administratif de l'agence postale communale de Ventalon en Cévennes - DE\_2023\_045

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la fonction publique,

Vu la délibération DE\_2021\_042 en date du 26 juillet 2021 créant le poste de gérant de l'agence postale communale de Ventalon en Cévennes,

Considérant la création d'une France Services Multi-sites sur les communes du Collet de Dèze, de St Martin de Boubaux et de Ventalon en Cévennes à compter du 17 octobre 2023,

Considérant que dans ce cadre un agent France Services viendra tenir des permanences à la mairie de Ventalon en Cévennes et qu'il serait souhaitable que l'agence postale communale soit ouverte sur les horaires de présence de l'agent France Services pour offrir un meilleur service public aux habitants,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

Sachant que l'avis du comité social territorial a été sollicité,

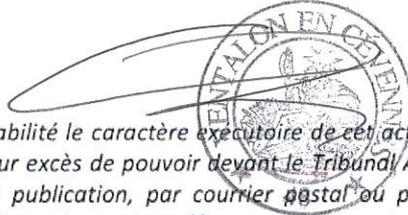
Il est proposé d'augmenter le temps de travail hebdomadaire du poste de gérant de l'agence postale communale de 2 heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Ventalon en Cévennes décide :

- 1) La modification du poste d'adjoint administratif (catégorie C) à temps non-complet d'une durée hebdomadaire de 12 heures de travail, pour assurer les fonctions de gérant de l'agence postale communale de Ventalon en Cévennes à compter du 17 octobre 2023 : la durée hebdomadaire de travail de cet emploi est porté à 14 heures.

RF SOUS PREFECTURE DE FLORAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/07/2023 048-200058410-20230724-DE_2023_045-DE

- 2) La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'Adjoint administratif territorial.
- 3) Le tableau des emplois de la commune de VENTALON EN CEVENNES est ainsi modifié à compter du 17 octobre 2023 :
- Emploi d'adjoint administratif : 14 h. hebdomadaires de travail (au lieu de 12 heures).
- 4) De donner mandat à Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à cette décision.



Le Maire, Pierre-Emmanuel DAUTRY

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>*

RF
SOUS PREFECTURE DE FLORAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 24/07/2023
048-200058410-20230724-DE_2023_045-DE